



Délai pour régularisation de charges

Par **catth**, le **13/09/2009** à **17:51**

Bonjour,

je suis locataire dans une résidence depuis décembre 2006 , je loue mon appartement directement au propriétaire .Depuis plus de 2 ans il n'avait jamais augmenté le loyer ni réajusté les charges . Cet été il m'a envoyé une facture pour régulariser toutes les charges (consommation d'eau , ordures ménagères , frais d'entretien de la chaudière) depuis mon entrée dans son appartement . Tous ces frais sont effectivement à ma charge , mais avait-il le droit de me réclamer les 2 ans d'arriérés ou seulement les charges de l'année en cours ??

Merci de me répondre .